



Communiqué de presse – Lausanne, le 19 mars 2020

## **COVID-19 : L'Association Romande des Professionnels de la Vape édicte des règles strictes à ses membres**

Alors que l'Office Fédéral de la Santé Publique ne s'est pas encore prononcé sur le sujet, certains cantons (Neuchâtel, Vaud et Valais) ont autorisé les magasins revendant des produits de vapotage spécialisés de rouvrir. Les autres cantons romands pourraient suivre.

L'Association Romande des Professionnels de la Vape (ARPV) se réjouit que les autorités publiques considèrent la vape comme un bien de première nécessité. Il en va effectivement de la santé publique que les vapoteurs ne se remettent pas au tabac, qui plus est dans une période de stress.

Toutefois, l'ARPV a communiqué à ses membres des règles très strictes qui ne permettent d'ouvrir leur magasin qu'à la condition qu'ils puissent assurer l'application la plus rigoureuse des mesures de protection de la population édictées par la Confédération et les cantons. Ces règles sont les suivantes :

- Maintient absolu d'une distance de 2 mètres entre chaque personne (vendeurs et clients)
- Lavage des mains avec du produit hydroalcoolique entre la réception de chaque client
- Désinfection des comptoirs et du matériel manipulé entre chaque client
- Mise à disposition de désinfectant pour les mains à l'attention de chaque client
- Arrêt de tous les tests de liquides
- Interdiction du vapotage dans le shop (par précaution)
- Aucune manipulation du matériel personnel du client
- Tousser et éternuer dans un mouchoir à usage unique ou dans le coude
- Poubelle fermée et vidée régulièrement
- Fermeture du commerce aux premiers symptômes, même légers

Les professionnels de la vape doivent se montrer responsables et inventifs ! Conseils par téléphone, livraison en magasin ou à domicile, ou par les transporteurs qui restent fonctionnels. Des solutions existent pour assurer un service et une protection maximale des clients.

Ces recommandations sont valables jusqu'au 19 avril 2020, toutefois, les circonstances évoluant très rapidement, nous nous permettrons de les faire évoluer.

ARPV

Association Romande des Professionnels de la Vape

Chemin de Chantevigne 6

1173 Féchy

**Contact presse** : Isabelle Pasini, présidente de l'ARPV, +41 79 470 91 63, [www.arprovape.ch](http://www.arprovape.ch)